



LA VILLE VOUS INFORME

À l'occasion des festivités de la Fête nationale,
lundi 14 juillet, le stationnement et la circulation
seront modifiés en bord d'Oise pour garantir
la sécurité de tous.

Cérémonie départementale

Lundi 14 juillet à 10h – place de l'hôtel de ville

Dimanche 13 juillet 2025 de 15h à la fin de la cérémonie départementale

Stationnement interdit :

- place de l'Hôtel de ville
- rue de l'Hôtel de ville

Lundi 14 juillet 2025 de 8h à la fin de la cérémonie départementale

Circulation interdite :

- place de l'Hôtel de ville
- rue de l'Hôtel de ville
- rue de la Corne

Lundi 14 juillet 2025 de 9h30 à 10h

Circulation interdite :

- rue de Gisors (de la place du souvenir jusqu'à la place du Grand-Martroy)
- place du Grand-Martroy

Feu d'artifice

Lundi 14 juillet à 22h45 – quais de l'Oise

Dimanche 13 juillet 2025 de 18h à la fin de la manifestation

Stationnement interdit :

- boulevard Jean-Jaurès et sa contre-allée (entre la rue Victor-Hugo et le quai du Pothuis)
- quai du Pothuis et sa contre-allée
- rue de l'Hôtel Dieu (y compris les parkings des Berges de l'Oise)
- parkings quai Bucherelle (côté Oise et sous le pont SNCF)
- places de la Piscine
- place du Pont
- rue des Arquebusiers
- rue de l'Oise

Lundi 14 juillet 2025 de 6h à la fin de la manifestation

Stationnement interdit :

- devant le n°2 de la rue Séré-Depoin (emplacements destinés aux Personnes à Mobilité Réduite)

Circulation interdite :

- contre-allée du quai du Pothuis
- contre-allée du quai Bucherelle (côté Oise)

Lundi 14 juillet 2025 de 17h à la fin de la manifestation

Toute circulation, y compris piétonne, sera strictement interdite sur le pont routier de l'Oise. De 6h à 16h45, la circulation se fera demi-chaussée pour les véhicules venant de Saint-Ouen l'Aumône et allant vers Pontoise.

Lundi 14 juillet 2025 de 19h à la fin de la manifestation

Circulation interdite :

- boulevard Jean-Jaurès (entre la rue Victor-Hugo et le quai du Pothuis)
- Zone incluant les rues de la Roche, des Arquebusiers, de l'Oise, du Bas Bord d'Eau, du Pas d'Âne
- Zone incluant l'avenue du Général-Gabriel-Delarue (à partir de la place de la Libération), quai Bucherelle, place de la Piscine, rue de l'Hôtel Dieu, quai du Pothuis (jusqu'à la rue de l'Hermitage).

La circulation sera interdite à l'intérieur de la zone publique du feu d'artifice pour les vélos, trottinettes, hoverboard ou monocycle ainsi que pour les véhicules de livraison.

Des déviations seront mises en place pour les véhicules venant d'Auvers, en direction de Cergy et venant de Cergy, en direction d'Auvers.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration pour le bon déroulement des festivités.